



Convention collective d'inventoriste

Par **ODILE FREDOLIERE**, le **30/09/2018** à **13:23**

Inventoriste, de quelle convention collective dépend on?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Par **lelicenciement**, le **30/09/2018** à **15:22**

Bonjour Odile,

Ce n'est pas le métier indiqué sur le contrat de travail qui détermine la convention collective, mais celle qui est rattachée au secteur d'activité de l'entreprise ;

Inventoriste dans le médical, ce sera une CC liée au médical.

Inventoriste dans le commerce, ce sera une CC liée au commerce.

Si l'entreprise ne fait que ça, l'employeur a peut-être choisi de se rattacher à la logistique ou au services aux entreprises.

Etc.

Le contrat de travail indique la convention, si l'employeur en a choisie une, ou si elle s'impose à l'employeur. Le bulletin de paye en fera aussi mention.

Par **P.M.**, le **30/09/2018** à **15:44**

Bonjour tout d'abord,

Si la convention collective applicable figure sur le contrat de travail, c'est bien sûr celle-ci...

Sinon, le code APE peut être un indice mais pas forcément...

Puisque vous nous dites dans [cet autre sujet](#) que c'est une entreprise spécialiste en inventaires, il est possible que ce soit la [Convention collective nationale du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire](#) mais il semble que l'entreprise que vous mentionnez applique la [Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils](#)...